



**Réunion du Bureau Directeur
Du 17 mars 2021 en Visio conférence**

Présents :

Jean-Marie Bécret, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Eric Freling, Cédric Ibatici, Paul Pesin, Pascal Poidevin et Olivier Cambraye.

Excusés :

Patrice Carpentier.

A ce jour, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire, les bureaux du District Aisne sont fermés, le personnel est en chômage partiel, les clubs peuvent questionner les services du District via la boîte mail secretariat@aisne.fff.fr.

Carnet :

Le Bureau Directeur adresse ses sincères condoléances aux familles de :

- Manuel Do Novo, ancien entraîneur du Stade Portugais de St Quentin
- Bruno Robache, licencié au club de l'AS Pernant

et les prie de recevoir le soutien de l'ensemble de la famille du Football dans ces moments pénibles.

Infos :

- Prolongation de la demande de chômage partiel auprès de l'état pour le personnel selon les mêmes dispositions pour le mois d'avril dans l'attente des modalités de reprise des activités. Les salariés ont été sollicités pour déposer leurs prévisions de congés jusqu'au 31 mai 2021.

- Courrier du club de l'US Rozoy sur Serre souhaitant une évolution des règlements afin de permettre l'incorporation des U16F à participer aux compétitions séniore :
Ce vœu avait été formulé auprès du conseil de ligue le 15 décembre 2021 afin qu'il puisse être présenté à l'Assemblée Générale des clubs de la Ligue des Hauts de France le 9 janvier 2021. Après délibération et avis de la commission médicale, le Conseil de Ligue a adopté la possibilité de permettre aux joueuses U16F intégrant un pôle espoir de pratiquer en catégorie séniore et uniquement pour celles-ci.
L'article 32 de la section 3 – CONTROLE MEDICAL des règlements particuliers de la Ligue a de ce fait été ainsi rédigé suite à l'adoption par les clubs lors de l'AG du 9 janvier 2021 : « Il est fait application des articles 70 à 75 des RG de la FFF à l'exception des U16F qui ne peuvent pas pratiquer en seniors dans les compétitions de ligue et de district et des U17F qui peuvent pratiquer dans la limite de trois sous réserve d'examen médical. La participation des joueuses U16F et U17F présentes sur les listes des joueuses pré internationales ou internationales jeunes féminines fournie par la DTN est autorisée en compétitions seniors sans limitation, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la F.F.F. Décision du conseil de ligue du 11/11/2020 (permettant aux joueuses U16F du pôle de Liévin de pratiquer en catégorie séniore).
- Saisine de la commission d'appel disciplinaire du District de la part d'un club : le dossier a été transféré à la Ligue compte tenu des voies de recours à respecter.
- Demande de la Ligue pour l'organisation d'une visio de la commission d'appel régionale juridique dans les locaux du District le mardi 23 mars 2021 : accord dans la limite de 6 personnes.
- Le Bureau Directeur retient la proposition de la société « Com-AS » pour les boîtiers Firewall (Fortigate) sur 5 ans accompagné d'un contrat d'assistance mensuel dans le cadre d'une adhésion par la Ligue afin de bénéficier d'une remise de 30%. L'accompagnement sera assuré par le correspondant informatique régional.
- Le Bureau Directeur est attentif à la diffusion des informations sur le PassSport financé par l'état et les collectivités qui correspond à une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais liés à la pratique d'une activité annuelle de loisirs. Jean-Marie Bécrot rencontrera les organismes concernés le 31 mars 2021. Une diffusion la plus large auprès des clubs sera réalisée dès la connaissance des modalités.
- Remerciements et photos souvenir de la part des lauréates du concours video organisé lors de la journée de la femme : un reportage sera réalisé.
- Le Bureau Directeur valide le Bénévole du mois de mars 2021 : Marie-France Maillard du club de l'ALJ Nécreux-Sinceny
- PV du Belfa du 4 mars 2021 :
 - o Point de situation liée à la pandémie du Covid-19 dans l'attente du prochain Comex fixé au 24 mars 2021:
« Compte tenu de l'évolution sanitaire et des possibilités actuelles d'organisation, il semble plus que difficile d'organiser les phases régionales et départementales dans de bonnes conditions. Le Bureau Exécutif préconise, en conséquence, l'annulation du festival U13, mais souhaite que cette décision soit entérinée par un

prochain COMEX, au même titre que l'ensemble des autres compétitions régionales et départementales qui n'ont pas repris à ce jour.

Enfin, il souhaite lancer le plus rapidement possible une réflexion sur la relance de l'activité au sein des clubs, mais là aussi, suggère d'attendre les élections du 13 mars pour initier cette démarche, qui devra aboutir à la définition d'une stratégie de reprise relayée par des actions promotionnelles et opérationnelles d'envergure. »

- Cadrage de la campagne ANS 2021 :
La FFF va gérer pour la 3ème année consécutive le dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses Ligues, Districts et Clubs affiliés, selon les mêmes modalités opérationnelles et un calendrier similaire à celui de 2020.
L'enveloppe financière attribuée par l'ANS sera connue dans les prochains jours, et devrait connaître une augmentation significative grâce à un abondement du plan de relance de l'Etat.
Les lettres de cadrage destinées aux clubs et aux Districts seront communiquées vers la mi-mars à l'occasion du lancement du dispositif par l'ANS.
- Report de la date de remise des décisions labels des territoires du 15 juin au 15 juillet 2021, avec prise d'effet des attributions au 30 juin 2021, comme prévu dans le règlement.

Assemblée FFF dématérialisée du 12 mars 2021 :

L'AG débutait, en image, par un hommage aux personnalités disparues dont le Président d'honneur du District Aisne Michel Potelet.

L'ordre du jour du 12 mars comportait la présentation des comptes 2019-2020 de la Fédération et les propositions de modifications des textes, notamment :

- Statuts FFF : La possibilité d'intégrer dans les statuts types des districts l'organisation des AG à distance de manière dématérialisée : adopté à 99.59 % avec effet immédiat
- Statuts types des Ligues et des Districts : En cas d'AG dématérialisé, l'instance a la possibilité d'interdire dans ses statuts de donner un pouvoir à un autre club ou de donner le pouvoir à un autre club (un maximum) : adopté à 93.89 % avec effet au 31 mars 2021.
- Statuts types des Ligues et des Districts : La possibilité de prévoir dans les statuts la répartition des compétences entre l'Assemblée Générale et le Comité de Direction sur certains textes à l'instar de ce qui existe déjà entre l'AG FFF et le Comex : adopté à 95.03 % avec effet immédiat.
- Art 23 et 26 des RG : Rappeler que l'objet de l'association doit consister en la pratique du football dans l'objet social dans les statuts des clubs et définir les dénominations non autorisées : adopté à 87.19 % avec effet immédiat
- Art 39 bis et 39 ter des RG : Refonte des notions d'entente et de groupement afin de clarifier la distinction entre l'entente qui reste ponctuel et temporaire pour régler une situation de trou générationnel ou de reliquat d'effectif et le groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons : adopté à 87.19 % avec effet pour la saison 2021/2022.

- Art 59 à 61 des RG : La mise en place d'une « licence volontaire » afin d'identifier le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs et de valoriser l'implication bénévole dans les clubs. Elle sera réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événement, buvette...) : adopté à 77.18 % avec effet pour la saison 2021/2022.
- Art 70 des RG : Le joueur mineur n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical. Dispense de fournir un certificat médical pour les joueurs mineurs sollicitant un sur-classement simple dès lors le joueur mineur et ses parents auront répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Il pourra ainsi être autorisé à jouer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne. Fourniture d'un certificat médical de non contradiction pour une demande de double sur-classement : adopté à 94.63 % avec effet pour la saison 2021/2022.
- Art 117 des RG : Dispense du cachet mutation pour une fille jouant en mixité qui quitte le club pour intégrer un autre club avec une section féminine : adopté à 94.63 % avec effet pour la saison 2021/2022.
- Art 184 des RG : Autoriser les commissions à recourir à la visioconférence pour auditionner la ou les personnes convoquées : adopté à 94.63 % avec effet pour la saison 2021/2022.
- Art 226 des RG : Intégration dans les règlements le principe qu'un joueur exclu ne peut pas inclure dans la purge de sa suspension un match disputé par une autre équipe de son club le jour-même de son exclusion ou le lendemain. La purge avec une autre équipe du club serait donc possible à partir du surlendemain de l'exclusion : adopté à 94.63 % avec effet pour la saison 2021/2022.
- Statut des éducateurs : Intégration des nouveaux certificats de spécialités FFF, obligation de formation professionnelle continue et substitution de la valeur du point par le montant du salaire : adopté à 90.10 % avec effet au 1^{er} juillet 2021.
- Règlement des terrains : Simplification de la réglementation des terrains notamment pour les classements T4 à T7 des niveaux Ligue et District : adopté à 98.09 % avec effet pour la saison 2021/2022.

Assemblée FFF dématérialisée du 13 mars 2021 :

L'AG du 13 mars 2021 était consacrée à l'élection du prochain Comex.

Noël LeGreat, Président sortant, a été réélu avec 73.02 % des voix contre 25.11 % à Frédéric Thiriez et 1.87 % à Michel Moulin.

Actions :

Pratiques diverses :

Une action départementale « **quinzaine du footgolf** » du lundi 8 Mars au samedi 20 Mars 2021 est mise en place pour les catégories U8 (F) à U13 (F), garçons et filles.

Plusieurs clubs ont déjà fait parvenir leur feuille de participation et les photos des séances organisées. Un reportage sur cette action sera réalisé.

- Une action départementale « **quinzaine du futnet** » (tennis ballon) est programmé du lundi 22 Mars au samedi 3 Avril 2021 pour les catégories U14 (F) à U18 (F), garçons et filles. Communication à réaliser en début de semaine prochaine.

- Foot el Milieu Scolaire :

Deux dispositifs, destinés respectivement au cycle du premier degré puis au cycle du second degré sont planifiés dans le cadre du développement du Football en milieu scolaire pour la 5ème édition.

La clôture des inscriptions est fixée au 12 mars pour l'opération "**Foot à l'Ecole**" et au 12 mai concernant l'opération "**La Quinzaine du Foot**".

Planning des commissions :

Depuis la suspension des compétitions, les Présidents de commission ont été invités à poursuivre leurs échanges et animer leur commission sous forme de visioconférence via starLeaf. La demande de planification de la visio étant à faire auprès du Directeur Administratif.

Planning des commissions :

- Formation Initiale des Arbitres

La formation Initiale en Arbitrage devant se dérouler à distance en visio conférence a débuté le samedi 13 mars 2021.

- Commission Technique :

La commission technique se réunira en visio le jeudi 18 mars 2021 avec à l'ordre du jour le bilan des actions de septembre/octobre 2020, les actions annulées et la reprogrammation de fin de saison.

- Commission des compétitions seniors :

La commission des compétitions seniors se réunira le samedi 20 mars sous sa nouvelle configuration afin de d'explicitier son mode de fonctionnement et de débiter une phase de réflexion sur une projection de fin de saison.

- Commission des compétitions jeunes :

La commission des compétitions des jeunes se réunira le samedi 27 mars sous sa nouvelle configuration afin de d'explicitier son mode de fonctionnement et de débiter une phase de réflexion sur une projection de fin de saison.

- Commission formation des Bénévoles :

La commission de formation des Bénévoles organisera une formation » à distance sous forme dématérialisé le samedi 10 avril 2021 à destination des dirigeantes sur le thème « Animer et préparer une réunion ».

Présentation des sujets de réflexion de l'ETR-DAP :

Timothée Piette, CTD-DAP du District, présente les réflexions menées avec l'ensemble de ses collègues lors de la réunion régionale sur la reprise de fin de saison et l'accompagnement des clubs.

Prévision du prochain Comité Directeur :

Un prochain Comité Directeur est programmée le samedi 10 avril 2021 en présentiel ou en visio selon l'évolution des conditions sanitaires.

Le bureau Directeur se réunit sous forme de visio conférence chaque semaine et diffuse le compte rendu sur le site internet du DAF afin de communiquer sur les travaux en cours et les décisions prises à destination des clubs et de leurs licenciés.

Le Président

Pascal Poidevin

Le Secrétaire Général

Michel Corniaux